

PV de la séance de la Commission d'établissement de Montolieu Jeudi 15 septembre 2016, de 18h30 à 20h00

Salle de réunion no 111 bâtiment principal de l'établissement d'Isabelle-de-Montolieu, à Lausanne

Parents : Mme Stéphanie **Laurent**, Mme Zohrat **Breguet** et M. Nicolas **Godinot**
(président),
Professionnels : M. Jean-Daniel **Conus** (directeur).
Associations : Mme Joëlle **Wagnières (FASL)**
Autorités politiques : M. Bertrand **Picard**
Excusés/absents : Mme Sylvie **Guex**, M. Julien **Eggenberger**, M. Vincent **Pobelle**

1. Ouverture de la séance par le président et adoption du dernier PV

Le PV du 6 juin est adopté à l'unanimité.

2. Retour sur la journée « découverte de l'établissement » du 17 août

Les membres présents expriment à tour de rôle leur ressenti lors de cette journée découverte de l'établissement. Ils ont fait tous le même constat : des échos positifs de cette journée.

M. Conus relève que les parents étaient rassurés et contents de l'accueil. Selon lui, l'accueil est réussi.

Il est décidé de reconduire cette journée d'accueil pour les nouveaux élèves à la rentrée de 2017.

Mme Breguet, parle des parents qu'elle a abordés. Lors de ces échanges, elle a expliqué les activités de la Commission d'établissement et répondu aux questions des parents intéressés par les cours facultatifs entre 12h et 13h30. Elle interroge sur l'agenda de ces cours.

M. Conus répond que les cours facultatifs sont signalés au fur et à mesure par les professeurs, via une circulaire aux élèves.

M. Picard propose de présenter les membres de la Commission d'établissement après le discours de bienvenue lors de la prochaine visite découverte.

Mme Wagnières propose que les membres de la Commission portent des badges lors de l'accueil « découverte de l'établissement ». Cette proposition a été retenue. Des badges seront préparés également pour la conférence du 10 Novembre 2016.

3. Conférence du 10 novembre 2016

Mme Laurent et M. Godinot transmettent les informations concernant l'intervenante et le flyer de la conférence du 10 novembre. M. Godinot présente le projet du flyer qu'il a préparé.

S'en suit une discussion, l'échange est porté sur la présentation du flyer et de son contenu. Après quelques modifications, le flyer corrigé est approuvé.

M. Conus informe les membres qu'il sera absent à la conférence. Il demande à la Commission d'anticiper les envois pour les classes.

M. Picard a fait la demande d'utiliser les CHF 1000.- de l'année passée.

Toute désignation de personne, de statut, de fonction ou de profession utilisée s'applique indifféremment aux femmes et aux hommes.

Il est décidé d'envoyer les invitations à la conférence par courrier postal. L'entrée sera libre.

Après discussion, il est décidé de demander de l'aide au service scolaire pour l'impression des flyers et la mise sous pli, sachant qu'il a également en sa possession la liste des adresses des parents d'élèves (fichier confidentiel que la Commission ne peut avoir). À cet effet, M. Picard propose au Président de prendre contact avec Mme Marie Schneider du SEP+S.

4. Divers

Mme Breguet propose de fixer la date de l'invitation du Conseil des élèves selon les délais proposés par M. le Directeur à la séance du mois de juin. Elle propose de mettre ce point à l'OJ de la prochaine séance.

M. Conus précise qu'il faudra d'abord préparer la séance avant de les inviter.

Mme Breguet informe la Commission du repas intergénérationnel de l'association « L'Escale Des Voisins ».

Mme Wagnières mentionne la fête des 40 ans du Centre d'animation de Grand-Vennes qui aura lieu le 1^{er} octobre de 12h jusqu'à tard dans la nuit. Les membres de la Commission y sont invités.

5. Agenda

La prochaine séance aura lieu le 1er Décembre de 18h30 à 20h00 dans l'établissement d'Isabelle-de-Montolieu. Elle sera suivie d'un repas de Commission au Restaurant La Radio.

Zohrat Breguet

Lausanne, le 22 septembre 2016

Avril 2017/SEP+S/mtl

place Chauderon 9 case postale 5032 1002 Lausanne tél. 021 315 64 18 fax 021 315 60 04 cet@lausanne.ch

Toute désignation de personne, de statut, de fonction ou de profession utilisée s'applique indifféremment aux femmes et aux hommes.